

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 13520 MAUSSANE LES ALPILLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Conseillers municipaux en exercice	9
Présents	7
Quorum	5
Votants	7

Séance du 03 mars 2026

---0000---

Le trois mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 25 février deux mille vingt-six s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Henri REYNOUD, vice-président.

Etaients présents : Henri REYNOUD Vice-Président, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Yolande NADALIN, Marie-France NEEL, Roseline CAMPIONI et Marine CAMOUS.

Absents excusés : Jean-Christophe CARRÉ, Président, Marie-Pierre CALLET,

Secrétaire de Séance : Henri REYNOUD Vice-Président

N° 2026/03/03/02 - OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 02 octobre 2025.

Rapporteur : Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président du C.C.A.S.,

Monsieur le Rapporteur rappelle que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il y a donc lieu ce jour d'approuver le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2025.

Sur la proposition du Rapporteur,

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 02 octobre 2025

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2025

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Délibération exécutoire par sa publication
et sa transmission à la sous-Préfecture le : 06/03/2026

Secrétaire de séance,
Henri REYNOUD



Le Président,
Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 06/03/2026

